

SCPI PATRIMMO CROISSANCE (QS0002005708)

Annexe complémentaire de présentation du support Conditions d'investissements et de fonctionnement spécifiques de l'unité de compte

EXECUTIONS DES OPERATIONS ET VALORISATION

Dans le cadre de votre contrat et par dérogation à ses conditions contractuelles, les éléments suivants s'appliquent au support SCPI PATRIMMO CROISSANCE :

Investissement

Le prix de transaction pour un ordre d'investissement est de 97,50% du prix de souscription de la part communiqué par la gérance de la SCPI.

Pour information, au 1^{er} mars 2017, le prix de souscription d'une part de la SCPI PATRIMMO CROISSANCE est égal à 537,00 € soit un prix d'acquisition d'unités de compte à 523,58 €.

Désinvestissement

La valeur retenue lors d'un désinvestissement est égale à la valeur de retrait évaluée par la gérance de la SCPI.

Pour information, la valeur de retrait s'élève à 472,77 € au 1^{er} mars 2017 et la valeur de réalisation à 454,10 € au 31 décembre 2015.

Valorisation

La valeur retenue pour valoriser l'unité de compte SCPI PATRIMMO CROISSANCE est la valeur de retrait des parts de la SCPI PATRIMMO CROISSANCE.

Pour information, la valeur de retrait s'élève à 472,77 € au 1^{er} mars 2017 et la valeur de réalisation à 454,10 € au 31 décembre 2015.

La valorisation est hebdomadaire, chaque lundi ou, si le lundi est férié, le jour ouvré précédent.

LIMITES DE SOUSCRIPTION

- L'investissement sur l'unité de compte SCPI PATRIMMO CROISSANCE ne pourra excéder 50% de l'encours total du contrat
- Le versement minimum sur l'unité de compte SCPI PATRIMMO CROISSANCE est de 1 part
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SCPI PATRIMMO CROISSANCE est au maximum égal à 50 000 € par contrat
- Les versements programmés ne sont pas autorisés sur l'unité de compte SCPI PATRIMMO CROISSANCE
- Les rachats partiels programmés ne sont pas autorisés sur l'unité de compte SCPI PATRIMMO CROISSANCE

En cas de non-respect de ces règles, l'assureur se réserve la faculté de limiter ou de refuser les versements sur l'unité de compte SCPI PATRIMMO CROISSANCE. L'excédent sera alors investi automatiquement et sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou sur Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros.

En cas de dépassement de l'enveloppe maximale qui est accordée par la société de gestion, l'assureur se réserve la faculté de limiter ou de refuser les versements sur l'unité de compte SCPI PATRIMMO CROISSANCE. L'excédent sera alors investi automatiquement et sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou sur Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros.

Je, soussigné(e), adhérent/souscripteur (Prénom, NOM)

- ✓ déclare avoir pris connaissance et accepté les règles de fonctionnement du contrat propres à la SCPI
- ✓ **déclare avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales par la remise de la note d'informations et des statuts du support d'investissement SCPI PATRIMMO CROISSANCE**, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat
- ✓ **déclare avoir compris la nature du support proposé comme unité de compte ainsi que les risques y afférents et avoir été clairement informé(e) qu'en investissant sur des unités de compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites, les unités de compte étant sujettes à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. De ce fait, l'assureur ne peut s'engager que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. En qualité de souscripteur, je supporte l'ensemble des risques financiers au titre des investissements réalisés sur les unités de compte**

Fait à

Le/...../.....

*Signature(s) de l'adhérent/du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »*

Nom du contrat :

N° du contrat :

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).